

Politiques du multiculturalisme

le débat français

Conférences-débats,
février-avril 2015



Document projet

Sommaire

Présentation du projet.....	3
1 - Quel avenir pour le citoyen multiculturel ?	4
2 - La République exclut-elle ?	5
3 - Loi des hommes et loi de Dieu : quelle place pour la norme religieuse dans l'espace public ?	6
4 - Pourquoi parler le français en France? Politiques linguistiques en société multiculturelle.	7
5 - Les politiques culturelles doivent-elles être multiculturelles?	8
Calendrier récapitulatif.....	9
Les institutions partenaires.....	9

Présentation du projet

Dans le monde entier, le phénomène multiculturel est posé comme un des enjeux fondamentaux auxquels les démocraties modernes doivent faire face. Il induit des interrogations sur la viabilité de la culture démocratique face à la diversification des valeurs. Au-delà du questionnement en termes culturels, la non reconnaissance de l'existence d'identités minoritaires a pu provoquer des processus de fragmentation et de hiérarchisation sociales, allant jusqu'à induire la marginalisation de certains groupes culturels.

Dès lors, la traduction politique du processus de diversification culturelle est conçue par certains comme la voie d'accès à une société plus démocratique. Pour d'autres, en revanche, le « multiculturalisme », qui créerait ou renforcerait les particularismes, causerait d'une part, la désagrégation de l'idéal universaliste des démocraties contemporaines, d'autre part, l'affaiblissement de l'Etat nation.

L'approche habituelle de la question souffre parfois d'un manque de précision : la culture est appréciée en termes très généraux et affectée à des catégories restrictives et imperméables. Or, si des ensembles culturels peuvent être identifiés, leurs frontières ne sont ni définies, ni définitives. Culture française, culture arabe, culture jeune ne sont-elles pas des tiroirs ouverts dans lesquels les individus peuvent puiser librement, constituant des identités mouvantes et hybrides ? Le passage de nations ethniques à des nations pluralistes, multiethniques et multiculturelles n'est-il pas rendu nécessaire par le développement de phénomènes transnationaux ? La thématique multiculturaliste peut-elle conduire à une vision plus apaisée et plus flexible de la citoyenneté ?

Cette thématique est traitée par de nombreuses disciplines pour lesquelles le cycle de conférences "*Politiques du multiculturalisme*" pourrait constituer un temps et un espace de dialogue. L'histoire, bien sûr, qui peut mettre en perspective des problématiques que nous jugeons parfois à tort comme nouvelles ; mais aussi la sociologie, l'anthropologie, les sciences politiques ; ou encore les disciplines artistiques. En organisant la rencontre entre des scientifiques d'horizons divers, d'une part, et des praticiens des mondes culturel, politique ou associatif, d'autre part, nous espérons construire une réflexion qui fera litière des idées reçues et contribuer à la recherche de voies nouvelles pour la République de demain.

1 - Quel avenir pour le citoyen multiculturel ?

Il est devenu presque banal de souligner que l'accroissement des vitesses de circulation de l'information, des biens et des hommes a contribué à redessiner les contours des identités individuelles. Aujourd'hui, les références culturelles rapportées sont nombreuses et semblent parfois entrer en contradiction avec le modèle type du citoyen français : laïcité, universalisme, foi en la démocratie représentative paraissent mis à mal par l'éclatement des repères.

Pourtant, le citoyen républicain modèle n'a peut-être jamais existé ; laïcité, universalisme et esprit démocratique, ces piliers de la culture citoyenne française, ont-ils toujours été respectés ? Par exemple, dans les contextes impérial et postcolonial qu'a connus la France, la citoyenneté pouvait-elle suivre un modèle culturel unique et homogène ? La question est d'autant plus urgente, que d'autres régimes démocratiques fonctionnent avec d'autres modèles de citoyenneté ; parfois même avec des modèles pluriels, à la faveur du développement de la notion de multiculturalisme.

Pourtant, dans les années 2000 et 2010, alors même que l'offre des valeurs s'élargit à l'échelle du monde, l'idéal de « citoyenneté multiculturelle » est mis en difficulté. Cela est vrai dans les pays généralement associés à la notion de multiculturalisme, ainsi qu'en France. Les rapports sur l'intégration commandés par Matignon, qui proposaient en particulier que la France « assume sa dimension ‘arabo-orientale’ », provoquèrent une levée de boucliers menant à leur abandon. Peut-être fallait-il craindre qu'ils encouragent les « communautarismes » ; que cela soit incompatible avec le statut de citoyen intrinsèquement associé au cadre national ;

qu'une république multiculturelle devienne inévitablement un régime de factions – divisé suivant des contours confessionnels et ethniques – plutôt qu'un projet collectif.



1 - Le citoyen multiculturel a-t-il un avenir?
Sciences Po, jeudi 12/02, 19h15

1 - La République exclut-elle?
Paris III, lundi 9/03

3 - Loi des hommes et Loi de Dieu?
Institut des Cultures d'islam, mer. 25/03, 19h

4 - Pourquoi parler le français en France?
Sciences Po, Jeudi 2/04, 19h15

5 - Faut-il une politique culturelle multiculturelle?
UNESCO, Jeudi 16/04,

Où?

Sciences Po,
28, rue des Saints Pères
Amphithéâtre Caquot

Quand?

Jeudi 12 février, 19h15

Intervenants

Frédéric Mion
Pap Ndiaye
Patrick Savidan
Dominique Schnapper

2 - La République exclut-elle ?

En 1983, en France, se produisent simultanément deux faits majeurs. Le premier est la poussée du Front national lors des élections municipales et l'irruption de son leader, Jean-Marie Le Pen, sur le devant de la scène politique. Son discours xénophobe et nationaliste réactive le mythe d'une nation ethniquement et culturellement homogène. La même année, en réaction à plusieurs faits divers racistes, *La marche pour l'égalité et contre le racisme* fédère une partie des « beurs » de France et de la société civile contre la marginalisation des populations issues de la diversité ethnique et culturelle.

Trente ans plus tard, où en sommes-nous ? La démocratie française se débat toujours contre les réurgences de l'intolérance, l'extrême-droite s'est durablement installée dans le paysage politique à l'instar de la plupart des pays comparables.

Les accès d'intolérance ne sont pas une nouveauté, et les 19^e et 20^e siècles en portent de nombreux et terribles exemples. Mais le doute qu'ils font peser sur la république contemporaine est minoré au prétexte que les racismes d'hier étaient la simple manifestation de régimes antidémocratiques.

Faut-il donc croire que la Ve République immunise la France contre les excès du passé ? Au contraire, la culture républicaine posée comme la condition *sine qua non* de l'intégration sociale, n'est-elle pas en tendance exclusive, ajoutant à la marginalisation culturelle, l'exclusion civique et sociale ?



Où?

Paris III,
13, rue Santeuil
Salle D02

Quand?

Lundi 9 mars

Intervenants

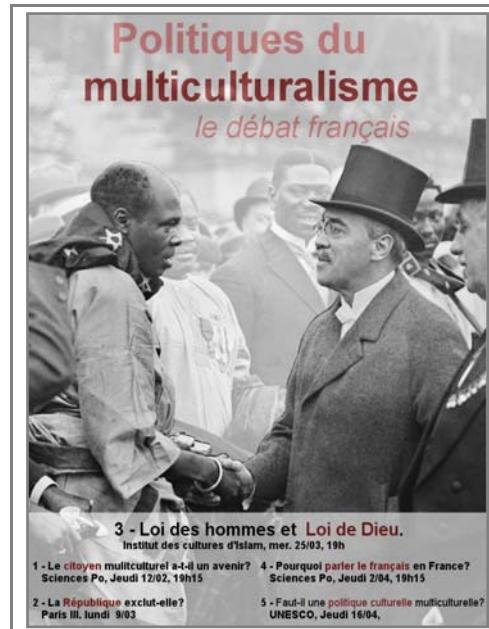
Françoise Vergès
Sandrine Lemaire

3 - Loi des hommes et loi de Dieu : quelle place pour la norme religieuse dans l'espace public ?

La laïcité est présentée comme un principe fondamental de la République française. L'idée de faire des exceptions dans le droit au nom de spécificités religieuses semble inconcevable. Pourtant les religions portent elles-mêmes des corpus normatifs intrinsèquement liés à la pratique spirituelle ; les lois de la République peuvent poser dès lors un problème de conscience quand elles entrent en contradiction avec ce qui est prescrit par le dogme. En conséquence, les réactions et les résistances aux « lois de la république » n'ont rien d'étonnant et la question du consensus social devient d'autant plus problématique.

Il faut prendre garde à ne pas limiter la question au domaine théologique. L'histoire montre que les corpus religieux sont aussi des points d'ancrage identitaire. L'adhésion à une norme religieuse est dès lors l'expression d'un positionnement culturel ; comment le traiter comme tel ?

Dans une perspective historique, on peut s'intéresser à l'élaboration de la loi dans des sociétés prise entre Dieu et l'Etat, dans lesquelles le dialogue confronte les impératifs politiques, spirituels et identitaires. Ces impératifs sont tellement forts et divers qu'on en viendrait à croire qu'il n'existe pas de corpus strictement laïc. La laïcité est-elle la construction d'un espace neutre ou une idéologie militante ?



Où?

Institut des cultures d'Islam,
56, rue Stephenson, 75018, Paris

Quand?

Mercredi 25 mars, 19h

Intervenants

Nilufer Gole
Yves Poncelet
Jean-Marc Chouraki
Mohammed Bechari

4 - Pourquoi parler le français en France? Politiques linguistiques en société multiculturelle.

La constitution de la Ve république dispose que : "La langue de la République est le français". Cependant, force est de constater que les femmes et les hommes qui habitent la République ont une relation différenciée avec cette langue: parfois maternelle, parfois apprise, parfois même ignorée la langue française constitue une expérience singulière d'un groupe à un autre.

Pourquoi dès lors attacher tant d'importance à la primauté de la langue française sur le territoire. Après tout, quand la Première République voit le jour en 1792, le portrait linguistique de la France est contrasté: la langue maternelle d'une grande partie des citoyens n'est pas le français de Paris et la population est largement analphabète. Il faut vraiment attendre la Troisième République et une politique d'éducation radicale pour que le français s'impose comme première langue sur l'ensemble du territoire. À cette époque déjà, tandis que les partisans de cette politique saluent l'émergence d'une nation homogène, d'autres regrettent le danger que fait peser l'uniformité linguistique sur la diversité humaine.

Aujourd'hui, le débat émerge de à la faveur des questionnements nouveaux autour de la notion de démocratie, des flux migratoires et de la multiplication d'exemples étrangers de pays endossant constitutionnellement leur diversité linguistique. Et il apparait que cette question de la langue est plus qu'un simple problème d'idiome. La langue est un marqueur culturel; elle porte avec elle des trésors de contes, de chansons et de littérature. Plus généralement, la langue porte une manière particulière d'envisager le monde et doit être posée comme partie intégrante du débat sur la diversité culturelle.

Dès lors la question ne doit-elle pas être posée: le français étant fortement inscrit dans l'appareil institutionnel, quelle place pour les autres langues de France, en particulier

dans le champ de l'éducation? Quelle place pour les langues des migrants? Comment gérer la pénétration de l'anglais dans l'espace public?

Les expériences étrangères et les cas passés démontrent que ces interrogations ne peuvent être balayées du revers de la main. Des situations de bilinguisme ou de trilinguisme institutionnels existent et ont existé, preuve qu'il n'y a pas de fatalité en la matière. Quelle politique publique concevoir en matière de langues?



Où?

Sciences Po,
27, rue Saint-Guillaume, 75006, Paris

Quand?

Jeudi 2 avril, 19h15

Intervenants

Jean-François Chanet
Michel Alessio
Christine Deprez

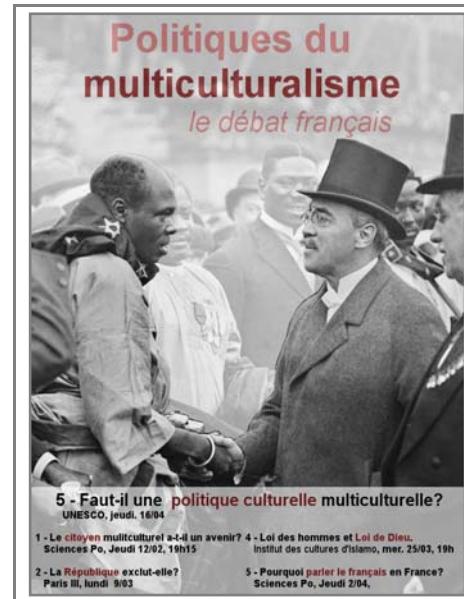
5 - Les politiques culturelles doivent-elles être multiculturelles?

Quand le ministère de la culture est créé, le mot d'ordre est la démocratisation de la culture ; les grandes œuvres artistiques dont la France a hérité ou dont elle encourage la création doivent être accessibles à tous. Dans sa démarche volontaire, Malraux, premier ministre de la culture, a contribué à dessiner les contours d'une certaine forme de culture officielle et à affirmer sa prééminence symbolique sur les autres modes de rapport à la culture.

Cependant, à l'échelle internationale, à l'UNESCO en particulier, l'universalisme hérité de l'après-guerre faisait place à une approche différentialiste dans les années 1970. L'heure était au respect et à la valorisation des cultures particulières, dont la fin des empires et l'émergence de nations indépendantes avaient rendu manifeste la diversité. De manière concomitante, ailleurs qu'en France, les spécificités culturelles locales ou ethniques devenant un véritable *casus belli*, les politiques culturelles ont été investies d'une mission de pacification : programmes d'enseignement de langues locales, soutien aux manifestations dites « traditionnelles » et autres démarches de ce type apparurent essentielles. L'émergence de la notion de "patrimoine immatériel de l'humanité" a renforcé ces dynamiques dans les années 1990.

Les autorités françaises ont elles-mêmes pris acte de la diversité culturelle de la France et de l'effervescence artistique qui en résultait. Cette reconnaissance s'imposa à la faveur des évolutions à l'échelle internationale, de la pression du monde associatif et des positions du ministre de la culture de l'époque, Jack Lang. Depuis lors, une tension demeure quant à leur traitement. Après la démocratisation de la culture, la démocratie culturelle – c'est-à-dire la reconnaissance de l'égale valeur de toutes les expressions culturelles – était à l'ordre du jour, mais, d'une

part, elle s'est toujours davantage attachée à la diversité des contenus, des pratiques, des formes de la culture qu'à celle de ses publics ou de ses acteurs et, d'autre part, l'idéal universaliste continuait d'exercer son influence. C'est là un trait qui caractérise notre pays par rapport à bien d'autres. Il soulève la question de la direction à prendre en matière de politiques culturelles ; d'autant plus à une époque où la démocratie culturelle est fragilisée par un appel croissant à la protection d'une identité française.



Où?

Commission nationale française pour l'Unesco
57, boulevard des Invalides, 75700 PARIS 07 SP

Quand?

Jeudi 16 avril

Intervenants

Laurent Martin
Angéline Escafre-Dublet
David Fajolles
Chérif Khaznadar

Calendrier récapitulatif

Séance	Lieu	Date
1. Le citoyen multiculturel...	Sciences Po	12 février
2. La République exclut-elle?	Paris III	09 mars
3. Loi des hommes et Loi de Dieu.	Institut des cultures d'Islam	25 mars
4. Pourquoi parler le français...	Sciences Po	02 avril
5. Quelle politique culturelle...	Commission française pour l'Unesco	16 avril

Les institutions partenaires

A.P.A.H.S. | l'Histoire à Sciences Po

L'Association pour les activités autour de l'Histoire à Sciences Po

L'A.P.A.H.S. est une association pédagogique permanente de l'Institut d'études politiques de Paris, associée au programme de préparation à l'agrégation et plus généralement impliquée auprès de la filière histoire de l'école. Elle a pour but la promotion de la discipline historique à Sciences Po et à l'extérieur, à travers l'organisation d'événements et l'animation d'une communauté autour de l'histoire.

Centre d'histoire de Sciences Po



Le Centre d'histoire de Sciences Po est le laboratoire d'histoire contemporaine de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

Comité d'histoire du ministère de la Culture



Le Comité d'histoire est un lieu d'études qui produit des connaissances historiques

en s'appuyant sur la recherche scientifique. Attentif aux axes de développement de la recherche, il met en dialogue historiens et praticiens de la culture. Cet appui se concrétise par la mise en valeur de travaux scientifiques dirigés par des enseignants-chercheurs au travers de publications imprimées et numériques. Il organise également des séminaires de recherche et des journées d'études. Il soutient aussi des étudiants en les accompagnant dans leurs travaux.

Commission nationale française pour l'UNESCO



La Commission nationale française pour l'UNESCO joue le rôle particulier d'interface entre l'UNESCO et la société civile française : elle est notamment chargée de l'animation des réseaux des écoles et chaires universitaires associées de l'UNESCO, et de mobiliser les réseaux d'experts scientifiques.

Délégation générale à la langue française et aux langues de France



La délégation générale à la langue française et aux langues de France élaborer la politique linguistique du Gouvernement en liaison avec les autres départements ministériels. Organe de réflexion, d'évaluation et d'action, elle anime et coordonne l'action des pouvoirs publics pour la promotion et l'emploi du français et veille à favoriser son utilisation comme langue de communication internationale. Elle s'efforce de valoriser les langues de France et de développer le plurilinguisme.



Institut des cultures d'Islam

L'idée de l'Institut des Cultures d'Islam (ICI) est née en 2005 et s'est concrétisée dès 2006 par l'ouverture du centre de préfiguration de la rue Léon. Installé au cœur de la Goutte d'Or, l'Institut des Cultures d'Islam a pour ambition de faire émerger à Paris un lieu dédié à la création et la diffusion des cultures contemporaines en lien avec le monde musulman.



Intégration et Coopération dans l'Espace Européen (laboratoire de l'Université Sorbonne Nouvelle)

L'équipe de recherche ICEE est une équipe pluridisciplinaire, rassemblant plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales (histoire, droit, économie, science politique, civilisations), travaillant essentiellement sur l'Europe contemporaine (XIX^e siècle jusqu'à aujourd'hui). À ce titre, elle occupe une place originale dans le paysage scientifique français. Riche de son expérience d'une quinzaine d'années, ce laboratoire s'est progressivement enrichi de l'apport de collègues relevant de nouvelles disciplines. Dans son programme de recherche, il collabore également avec des philosophes et des sociologues rattachés à d'autres équipes. Cette spécificité est un atout pour une mise en perspective de l'Europe dans ses diverses dimensions et donne à l'équipe les instruments nécessaires pour multiplier les objets d'analyse et approfondir la connaissance de chacun d'entre eux. Cette diversité des approches se traduit à la fois par l'appréhension de l'Europe comme aire culturelle et la prise en compte de la

dimension transnationale des espaces européens.

